



Réf. : CRIC23/2025/GEN

NOTE VERBALE

Le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) présente ses compliments à les États parties et observateurs à la convention et a l'honneur de l'informer que **la vingt-troisième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC 23)** de la CNULCD se tiendra au Centre des congrès de la **ville de Panama (république du Panama), du 1er au 5 décembre 2025**.

Les consultations des pays parties touchés visés dans les annexes de la Convention concernant la mise en œuvre au niveau régional pour l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes, le nord de la Méditerranée et l'Europe centrale et orientale, visant à préparer la vingt-troisième session du CRIC, se tiendront **le 30 novembre 2025** au Centre des congrès de Panama. De plus amples informations sur les consultations régionales seront communiquées ultérieurement.

En considération de ce qui précède, le secrétariat de la CNULCD a l'honneur d'inviter votre gouvernement à participer à la vingt-troisième session du CRIC.

L'**ordre du jour provisoire** (ICCD/CRIC(23)/1) et les documents préalables à la session seront communiqués en temps utile sur le site web de la CNULCD <<https://www.unccd.int/convention/official-documents/cric-23-panama-city-panama-2025>>.

Conformément à la décision 13/COP16, lors de la vingt-troisième session du CRIC, les Parties examineront la mise en œuvre effective de la Convention aux niveaux national, sous-régional et régional. À cette fin, des informations actualisées sur la mise en œuvre des objectifs volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres et les efforts afférents, ainsi que le suivi assuré des cadres politiques identifiés au cours de la seizième session de la Conférence des Parties, seront présentés lors de la vingt-troisième session du CRIC. L'état d'avancement et la promotion d'activités de renforcement ciblé des capacités visant à favoriser la mise en œuvre de la Convention seront également examinés lors de cette session.

Un rapport sur l'état d'avancement de l'amélioration des procédures de communication des informations ainsi que sur la qualité et les formats des rapports destinés à être présentés à la Conférence des Parties, conformément à la décision 4/COP16, sera également présenté lors de la vingt-troisième session du CRIC.

Le Groupe de travail intergouvernemental sur le futur cadre stratégique de la Convention présentera son rapport intérimaire pour consultation aux Parties, aux organisations intergouvernementales et aux groupes régionaux lors de la vingt-troisième session du CRIC. En outre, conformément à la décision 20/COP.16 OP8, la vingt-troisième session du CRIC examinera les priorités en termes d'orientations scientifiques et politiques afin de permettre aux Parties de prendre des initiatives et de communiquer leurs réactions sur les travaux de l'Interface science-politique, une attention particulière étant accordée ce faisant aux contributions au contenu de chaque rapport phare.

..//..

Distribution: Aux Parties et aux États observateurs par l'intermédiaire de leurs missions diplomatiques accréditées auprès de la République fédérale d'Allemagne, des points focaux nationaux et des missions permanentes accréditées auprès de l'ONUG.



Dans leur décision 25/COP.16, les Parties ont demandé que le Caucus sur le Genre soit convoqué dans le cadre du programme de travail officiel de la vingt-troisième session du CRIC afin d'identifier les obstacles à la mise en œuvre du Plan d'action pour la parité des sexes, de partager les meilleures pratiques en matière de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, et d'encourager la participation et l'engagement des femmes et des filles issues des peuples autochtones, des communautés locales, des organisations de jeunesse et de la société civile.

Conformément aux demandes des Parties, la session facilitera les échanges interactifs entre les Parties et leurs partenaires de développement sur des thèmes choisis par le Bureau du CRIC.

Afin d'aider les délégations à préparer la conférence, un document intitulé « **Informations à l'intention des participants** » (ICCD/CRIC(23)/INF.1) peut être consulté sur le site web de la CNULCD <<https://www.unccd.int/convention/official-documents/cric-23-panama-city-panama-2025>>.

Comme par le passé, la vingt-troisième session du CRIC se déroulera sans support papier. Ses documents officiels et son journal quotidien ne seront donc ni imprimés, ni distribués. Ils pourront être consultés sur le site web et les applications de la CNULCD.

Le secrétariat saurait gré à votre gouvernement de bien vouloir désigner le ou les représentant(s) qui assistera/ont à la vingt-troisième session du CRIC. **Il sera possible de s'inscrire en ligne à partir du 15 septembre 2025 en cliquant sur le lien suivant** <<https://indico.un.org/e/unccd-cric23>>. Pour de plus amples informations sur l'inscription en ligne, cf. le document « **Informations à l'intention des participants** » (ICCD/CRIC(21)/INF.1).

Le secrétariat rappelle aux participants qu'ils sont responsables de l'obtention de leur visa, de leur réservation d'hôtel et de toute assurance maladie ou autre dont ils pourraient avoir besoin. Les participants ayant besoin d'un visa doivent en faire la demande en ligne en remplissant le formulaire ad hoc à l'adresse suivante <<https://lara.migracion.gob.pa>>¹ et en téléversant une copie numérisée d'une photo d'identité et de la page des données personnelles de leur passeport.

Le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification saisit cette occasion pour renouveler à les États parties et observateurs à la convention l'assurance de sa très haute considération.

[signé et tamponné]

Bonn, 18 août 2025

¹ Un guide rapide comportant des instructions détaillées sur la manière de postuler sera publié dans les meilleurs délais sur la page web de la vingt-troisième session du CRIC de la CNULCD (<https://www.unccd.int/cric23>).